

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

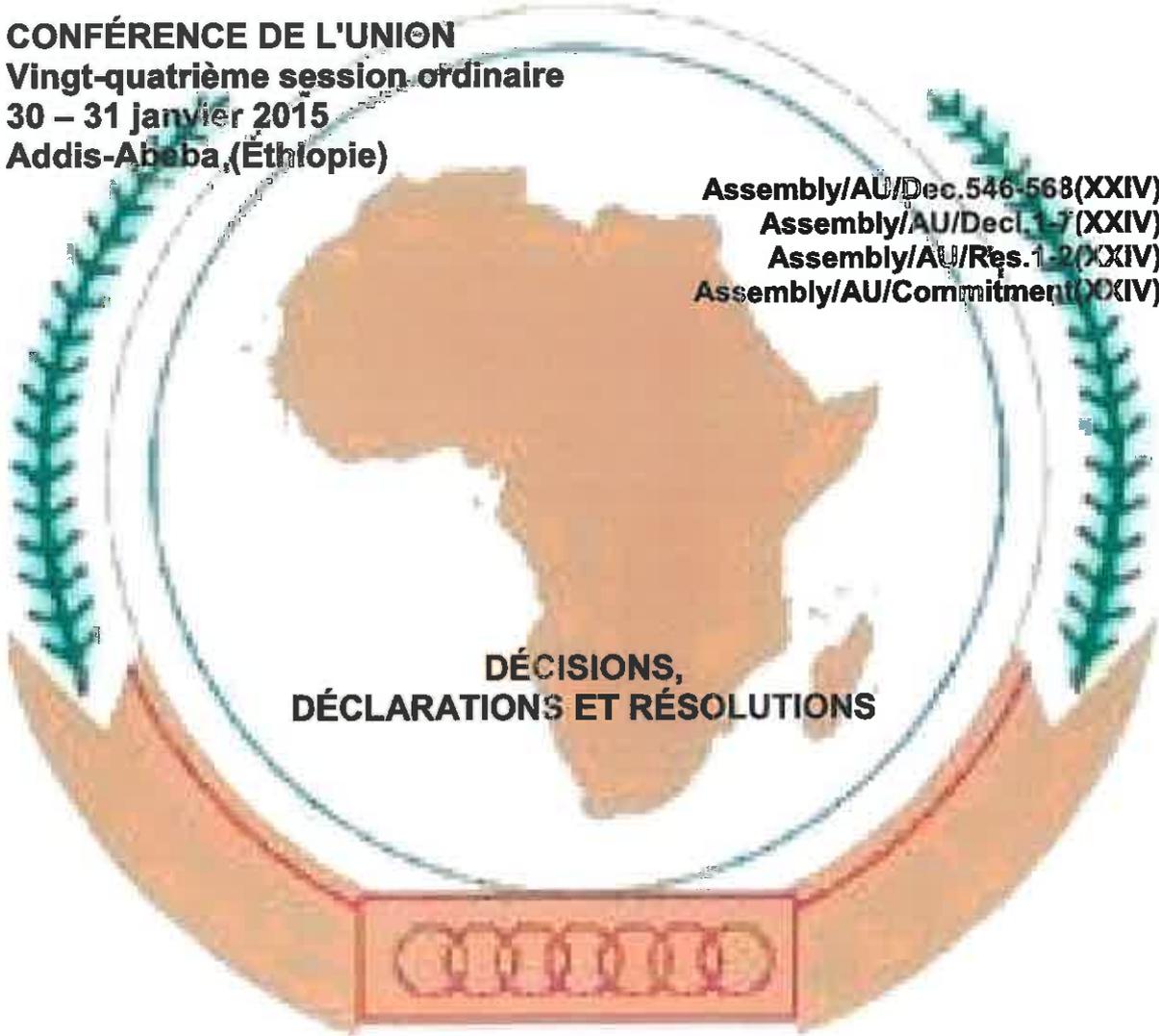
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables: OAU, ADDIS ABABA
Website: www.african-union.org

CONFÉRENCE DE L'UNION
Vingt-quatrième session ordinaire
30 – 31 janvier 2015
Addis-Abeba (Éthiopie)

Assembly/AU/Dec.546-568(XXIV)
Assembly/AU/Decl.1-7(XXIV)
Assembly/AU/Res.1-2(XXIV)
Assembly/AU/Commitment(XXIV)

**DÉCISIONS,
DÉCLARATIONS ET RÉOLUTIONS**



**DÉCISION SUR LE RAPPORT DU COMITÉ D'ORIENTATION DES
CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT SUR LE NEPAD (HSGOC)**
Doc. ASSEMBLY/AU/10(XXIV)

La Conférence,

1. **NOTE AVEC SATISFACTION** le rapport du Président du Comité d'orientation des chefs d'État et de gouvernement du NEPAD (HSGOC), S.E. M. Macky Sall, Président de la République du Sénégal ;
2. **APPROUVE** les conclusions de la trente-deuxième session du HSGOC ;
3. **RAPPELLE** que le NEPAD représente un programme de développement que s'approprie pleinement l'Afrique, qui est reconnu au niveau international et qui sert de modèle robuste de mise en œuvre pour la résolution des défis multidimensionnels de l'Afrique ;
4. **ACCUEILLE AVEC SATISFACTION ET APPROUVE** le rapport des performances axées sur les résultats de l'Agence du NEPAD pour la période allant de janvier à décembre 2014, relatif à l'état d'avancement des programmes du NEPAD dont le but est d'obtenir des effets intégrés et inclusifs dans le cadre du renforcement de l'intégration régionale. **ENCOURAGE** la poursuite de l'échange de leçons apprises et d'expériences sur la mise en œuvre des programmes du NEPAD entre l'Agence du NEPAD, les bureaux nationaux du NEPAD, les CER et les partenaires, sous les auspices des structures de coordination du NEPAD et de la Plate-forme des points focaux ;
5. **NOTE EN PARTICULIER** l'élaboration de la Stratégie et de la Feuille de route de Malabo pour la mise en œuvre du PDDAA, visant à concrétiser la Vision 2025 et à réaliser les objectifs de l'Afrique pour l'accélération de la croissance et la transformation agricole, et son impact conformément à la Déclaration Assembly/AU/1(XXIII) de juin 2014. **DEMANDE** à l'Agence du NEPAD d'élaborer un programme de travail cohérent pour opérationnaliser la Stratégie de mise en œuvre et la Feuille de route, et de surveiller les performances de mise en œuvre sur la base du Cadre de résultats du PDDAA, en mettant l'accent sur le renforcement de l'aide aux petits exploitants agricoles, aux femmes et aux jeunes, la promotion des chaînes de valeur agricoles inclusives, de la préférence pour les marchés régionaux, et le renforcement de la gouvernance des ressources naturelles ;
6. **INVITE** l'Agence du NEPAD à accorder une plus grande importance à la transformation économique structurelle de l'Afrique en développant les connaissances et en apportant son soutien technique aux États membres dans le but de mettre en place une planification appropriée et robuste, et des capacités d'analyse fondée sur des preuves dans les institutions africaines pour favoriser l'inclusion spatiale et la croissance économique ;

7. **RAPPELLE** la Décision Assembly/AU/Dec.540(XXIII) et **SE FÉLICITE** de la création du Fonds du NEPAD pour le changement climatique, comme mécanisme novateur pour accélérer l'action à l'appui des États membres pour renforcer la résilience et la capacité d'adaptation au changement climatique. **PRIE EN OUTRE** l'Agence du NEPAD de mobiliser des ressources nouvelles et supplémentaires visant à transformer le Fonds existant en un fonds commun multipartenaire ;
8. **PREND NOTE** de la Décision Assembly/AU/2(XXII) réaffirmant la Déclaration d'Abuja sur l'agribusiness et les agro-industries en Afrique, **SE FELICITE EGALLEMENT** de la Plate-forme des femmes dans l'agribusiness convoquée par l'Agence du NEPAD en octobre 2014 à Durban (Afrique du Sud) et **EXHORTE** l'Agence du NEPAD à soutenir l'échange continu d'expériences et les efforts de renforcement des capacités entre les femmes africaines entrepreneurs agricoles ;
9. en application de la Stratégie 2014-2024 pour la science, la technologie et l'innovation pour l'Afrique, **SALUE** les efforts programmatiques de l'Agence du NEPAD pour accroître le soutien technique dans la recherche en santé comme moyen d'aborder les problèmes de santé sur le continent et aider à traduire les engagements politiques pris par les dirigeants africains dans les approches de transformation pour la prestation efficace des soins de santé ;
10. **DEMANDE EN CONSEQUENCE** à l'Agence du NEPAD, en partenariat avec l'Académie africaine des sciences, de mettre en place l'Alliance pour l'accélération de l'excellence en sciences en Afrique (AESA) et de la rendre opérationnelle en tant que plate-forme pour stimuler les avancées innovantes en matière de santé afin d'améliorer les moyens de subsistance des communautés marginalisées et stigmatisées. **INVITE** les États membres, les partenaires régionaux et internationaux, ainsi que les fondations privées à soutenir l'Alliance en vue de renforcer la recherche en santé et l'innovation en Afrique ;
11. **PREND NOTE** des contributions de l'Agence du NEPAD dans la lutte contre la maladie d'Ebola en collaboration avec la Commission de l'UA et **DEMANDE** à l'Agence du NEPAD de soutenir l'accélération de l'évaluation des options de traitement prometteur et des vaccins candidats contre l'Ebola sur la base de l'Initiative pour l'harmonisation de la réglementation des médicaments en Afrique (HHMA) comme plate-forme pour la création de groupes de travail d'experts régionaux sur les essais cliniques utilisant les vaccins contre la maladie d'Ebola et d'autres thérapies comme précurseurs pour étendre les capacités de surveillance réglementaire aux menaces de santé publique actuelles et futures ;
12. **SALUE** les efforts des CER, de l'Agence du NEPAD et de la Commission de l'UA, en partenariat avec le PNUD, la CEA et l'ACBF dans le cadre du Programme multi-agence de renforcement des capacités de l'UA pour les CER

(M-CDP) pour faire progresser la cohérence et la coordination dans le renforcement des capacités des CER axé sur les résultats vers accélération de l'intégration régionale en Afrique ;

13. **ACCUEILLE AVEC SATISFACTION ET APPROUVE** le Plan 2015-2025 de l'UA de mise en œuvre pour le développement des capacités des CER sur la base du Cadre stratégique du NEPAD pour le développement des capacités (CSDC) résultant de la portée et de l'exercice d'évaluation des besoins en matière de capacités dans les huit (8) CER de l'UA. **RÉAFFIRME** l'alignement important du Plan de mise en œuvre avec les plans stratégiques à moyen terme des CER, l'Agenda 2063 et la Position africaine commune sur l'Agenda de développement post-2015. **DONNE MANDAT** à l'Agence du NEPAD, à la Commission de l'UA et aux CER, en collaboration avec le PNUD, la CEA, l'ACBF et les potentiels partenaires du M-CDP pour déployer le Plan de mise en œuvre en vue de réaliser l'efficacité institutionnelle des CER et l'exécution cohérente et rapide des programmes et projets régionaux ;
14. **ACCUEILLE AVEC SATISFACTION** les progrès impressionnants enregistrés au titre du Programme d'action de Dakar et de l'Initiative présidentielle des champions pour les infrastructures (PICI). **SE RÉJOUIT** du rapport présenté par S.E. M. Jacob G. Zuma, Président de la République d'Afrique du Sud et Président du Sous-comité de haut niveau du HSGOC sur la PICI, y compris les principaux résultats de la Conférence ministérielle et des réunions techniques de la PICI devant être accueillies par le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud à Pretoria en janvier 2015 ;
15. dans le contexte de la PICI, **SOULIGNE** la réussite des projets régionaux communautaires des TIC en Afrique de l'Est et le lancement de la construction du chaînon manquant de l'Autoroute transsaharienne en novembre 2014. **ACCÉPTE** d'inclure de nouveaux projets énergétiques à fort impact dans le portefeuille de la PICI et **ADOpte** la fabrication de matériel roulant ferroviaire, qui sera défendue par la République d'Afrique du Sud pour soutenir l'entraînement approfondi vers l'industrialisation et le port de Lamu, au Soudan du Sud, le Corridor de transport éthiopien (LAPSSET), qui seront défendus par S.E. M. Uhuru Kenyatta, Président de la République du Kenya ;
16. **SOULIGNE ÉGALEMENT** les progrès réalisés dans le cadre du projet SMART Africa, défendu par S.E. M. Paul Kagame, Président de la République du Rwanda dans le cadre de la PICI et **SE FELICITE** de l'Initiative du Réseau ONE Africa visant à réduire les coûts de communications électroniques au sein des régions et, finalement, à travers le continent. À cet égard, **RECOMMANDE** aux États membres d'adopter et de déployer cette initiative dans la poursuite de l'intégration socio-économique en Afrique ;

17. **EXPRIME SA PROFONDE GRATITUDE** à S.E. M. Jacob G. Zuma, Président de la République d'Afrique du Sud et aux dirigeants champions pour leur engagement ferme dans la promotion des projets de la PICI, ainsi qu'à l'Agence du NEPAD, à la Commission de l'UA, à la BAD, à la CEA et aux CER pour leur soutien technique à l'initiative ;
18. **APPROUVE**, dans le cadre de l'Agenda d'action de Dakar, la Stratégie d'accélération de la mise en œuvre du PIDA et du Mécanisme de prestation de services du PIDA développé par l'Agence du NEPAD et la Commission de l'UA en collaboration avec la BAD, la CEA, les CER pour mettre en œuvre l'Agenda d'action de Dakar en se concentrant sur la préparation rapide des projets d'infrastructure et la bancabilité accrue des projets inscrits au Plan d'action prioritaire 2020 du PIDA. **NOTE EGALEMENT** l'Initiative des compétences de l'infrastructure pour le développement (IS4D) en vue d'améliorer la capacité des CER et des organismes compétents à mettre en œuvre les projets du PIDA ;
19. **RAPPELLE** la Décision Assembly/AU/Dec.540(XXIII) de valider les résultats de l'étude du NEPAD et de la CEA sur la mobilisation des ressources nationales et les résultats connexes du Sommet de Dakar pour le financement. **DEMANDE** à l'Agence du NEPAD, à la CEA, aux CER et aux organisations compétentes d'élaborer un cadre régional commun pour l'harmonisation des politiques, lois et règlements en vue d'améliorer le financement du secteur privé spécifique aux 16 projets du PIDA identifiés et **DEMANDE** à l'Agence du NEPAD de présenter, d'ici janvier 2016, le cadre proposé au Comité, pour examen.
20. **SE FÉLICITE** de la finalisation de la "Vision africaine de l'énergie (APV): de la vision à l'action" et de son programme de mise en œuvre élaboré par l'Agence du NEPAD, la Commission de l'UA, la CEA et le Gouvernement du Nigeria à travers l'initiative USA Africa Power, en tant que véhicule continental pour faire avancer la position de l'Afrique sur l'accès accru aux sources d'énergie propre, fiable et abordable, et la promotion de l'impact national et régional de l'énergie sur la base du Plan d'action prioritaire du PIDA. **DEMANDE INSTAMMENT** à l'Agence du NEPAD à mobiliser le soutien politique et le financement du projet, garantir la clôture des opérations financières et la mise en œuvre globale des projets prioritaires de la Vision africaine de l'énergie ;
21. **RAPPELLE EN OUTRE** la Décision Assembly/AU/Dec.540(XXIII) qui approuve la mise en place de la plate-forme mondiale de partenariat avec l'Afrique (AGPP) en tant que nouveau cadre de regroupement et **PREND SPÉCIALEMENT NOTE** de la démarche entreprise, par les invitations formelles adressées aux chefs d'État et de gouvernement des pays partenaires potentiels de l'AGPP sous la direction de S.E. Macky SALL, Président de la République du Sénégal et Président du Comité d'orientation des chefs d'État et de gouvernement, pour assurer le décollage effectif de la plate-forme ;

22. **SALUE** la réponse positive croissante des pays partenaires de l'AGPP et les efforts conjoints pour convoquer au courant de l'année 2015 la première session plénière de la plate-forme. **DEMANDE** à l'Agence du NEPAD en consultation avec le Comité directeur du NEPAD, d'élaborer une position commune africaine sur la sensibilisation en 2015 dans le contexte de l'AGPP, fondée sur le renforcement du partenariat avec l'Allemagne et la Turquie en tant que présidents actuels du G7 et du G20, respectivement ;
23. **À CET ÉGARD FÉLICITE** les Gouvernements de la République du Sénégal, de la Mauritanie et de l'Afrique du Sud ainsi que le Comité directeur du NEPAD, le Directeur exécutif de l'Agence du NEPAD et la Commission de l'UA pour les efforts déployés en faveur de la plate-forme ;
24. **PREND ÉGALEMENT ACTE** des principaux résultats du Sommet du G20 tenu en novembre 2014 à Brisbane et de la Semaine Afrique-NEPAD qui a eu lieu lors de la soixante-neuvième Assemblée générale des Nations Unies tenue en octobre 2014, **TOUT EN RÉAFFIRMANT** leur engagement renouvelé pour les principes partagés d'égalité, de transparence, de responsabilité mutuelle et d'appropriation par l'Afrique dans la promotion de partenariats significatifs visant à réaliser les objectifs de développement du continent ;
25. **SE FÉLICITE** de la mise au point définitive de la Stratégie de l'Agence du NEPAD sur les parties prenantes et les partenariats en tant que cadre institutionnel d'orientation pour le renforcement des partenariats et la mobilisation des ressources en faveur des programmes du NEPAD. **APPROUVE** l'initiative des Ambassadeurs de bonne volonté du NEPAD, en tant que partie intégrante de la stratégie et **PREND ACTE** de la collaboration entre la Fondation Mo Ibrahim et l'Agence du NEPAD sur l'Indice Ibrahim de la gouvernance africaine (IIGA) ; **PREND ACTE ÉGALEMENT** de la Décision Assembly/AU/Dec.508(XXII) et **DEMANDE INSTAMMENT** à l'Agence du NEPAD d'accélérer le suivi et l'évaluation des principaux partenariats de l'Afrique et de faire rapport, en temps utile, au Comité d'orientation des chefs d'État et de gouvernement du NEPAD ;
26. **RAPPELANT** le Règlement intérieur des structures de gouvernance du NEPAD adopté en vertu de la Décision Assembly / AU / Dec.442 (XIX), **RÉITÈRE** la nécessité cruciale de continuer de promouvoir l'adhésion et l'appropriation nationales au sein du NEPAD afin d'en accélérer la mise en œuvre par les États membres ;
27. Conformément audit Règlement intérieur et après avoir dûment consulté les dirigeants du HSGOC, **APPROUVE** la réélection de S.E M. Macky Sall, Président de la République du Sénégal à la fonction de Président du HSGOC, ainsi que celles de S.E. M Abdel Fattah Al-Sisi, Président de la République arabe d'Égypte et S.E. Abdelaziz Bouteflika, Président de la République algérienne démocratique et populaire, en qualité de Vice-présidents pour un deuxième mandat de deux (2) ans ;

28. **APPROUVE EN OUTRE** l'adhésion des cinq (5) pays initiateurs et la réélection des 15 membres tournants du Comité d'orientation des chefs d'État et de gouvernement par la trente-deuxième session du Comité, comme suit:

Afrique centrale	Afrique de l'Est	Afrique du Nord	Afrique australe	Afrique de l'Ouest
1. CAMEROUN	ETHIOPIE	ALGERIE	AFRIQUE DU SUD	NIGERIA
2. TCHAD	RWANDA	EGYPTE	MALAWI	SÉNÉGAL
3. RÉPUBLIQUE DU CONGO	TANZANIE	LIBYE	ZAMBIE	BÉNIN
4. GABON	OUGANDA	MAURITANIE	ZIMBABWE	MALI

Note: *SOUDAN inclus

29. **FÉLICITÉ** le président et les vice-présidents réélus du Comité d'orientation des chefs d'État et de gouvernement, ainsi que les États membres pour leur appui politique fort et leur engagement dans la conduite de l'orientation stratégique pour le renforcement de la mise en œuvre du NEPAD ;
30. **LOUE DE MANIÈRE GÉNÉRALE** l'excellente qualité du travail technique effectué par l'Agence du NEPAD, sous la conduite du Directeur exécutif, M. Ibrahim Mayaki.

